



Un trentième pour les mutins d'Angers La sanction n'a pas tardé à tomber Épisode 3

Résumé des épisodes précédents : La très grande majorité d'agents du service a décidé de quitter la salle lors d'une réunion organisée le 13 novembre dernier par la DISP de Rennes et consacrée aux Règles européennes relatives à la probation (REP). L'Administration a décidé de sanctionner les 23 mutins d'une retenue sur salaire d'un trentième.

Les personnels, réunis en intersyndicale, ont décidé de poursuivre leur action d'information sur la réalité de la situation du service, tout en révisant les REP. L'épisode 2 était consacré au manque criant de personnel en lien avec la règle 29 (tous les épisodes sont consultables en replay, n'hésitez pas à nous solliciter). Dans le présent épisode, nous allons évoquer l'importance de l'information du grand public.

Le SPIP du Maine-et-Loire n'a pas toujours été le lieu de mutinerie que dépeint aujourd'hui le directeur interrégional... Il était même assez régulièrement mis en avant par l'Administration Pénitentiaire lorsqu'il s'agissait de faire connaître le travail des SPIP. Le service a bien souvent servi de vitrine pour promouvoir des bonnes pratiques en matière de probation.

Règle 17 : *"Les autorités compétentes et les services de probation informent les médias et le grand public de l'action des services de probation afin de mieux faire comprendre leur rôle et leur valeur pour la société."*

Extrait du commentaire : contrairement à la prison, la probation attire peu l'attention. Ce principe incite les autorités responsables et les services de probation eux-mêmes à promouvoir la probation, en travaillant avec les médias pour leur expliquer quels sont les objectifs de la probation, quels sont ses résultats et pourquoi sa mission est importante.

Depuis plusieurs années le SPIP du Maine-et-Loire a très souvent répondu favorablement à des demandes de l'Administration pour recevoir des journalistes. Les personnels du SPIP du Maine-et-Loire – tous corps confondus – estiment qu'il est important de faire connaître le travail d'un service de probation et ils ont accepté de donner de leur temps, pourtant limité, pour éclairer les professionnels de l'information. Ces demandes se sont multipliées dans le contexte de la conférence de consensus et des débats autour de la Loi pénale. On peut notamment citer :

- une journaliste de l'AFP a passé deux jours au service en octobre 2010
- reportage d'une équipe de Canal + à l'automne 2012
- reportage sur France Info en février 2013
- la journaliste Sonya FAURE, spécialiste justice à *Libération* a passé plusieurs jours au service, ce qui a donné lieu à un dossier de 4 pages dans le journal du 9 octobre 2013

- Franck JOHANNES, journaliste au *Monde*, a écrit un article sur le PPR destiné aux auteurs de violence conjugale et intra-familiale, paru en juin 2014

Les personnels éprouvent le sentiment d'avoir été abusé. L'Administration n'a pas hésité à utiliser notre bonne volonté. Elle est aujourd'hui incapable d'entendre nos difficultés et nous demande de rentrer dans le rang lorsqu'on s'exprime d'une manière qui ne lui convient pas.

À suivre...